

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 34

DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC ET ALIÉNATION CHEMINS RURAUX SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt sept septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cécile AUDET pouvoir à Charles-André DUBREUIL, Odile VIGNAL pouvoir à Marion BARRAUD, Estelle BRUANT pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Alparslan COSKUN pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE Conseiller(e)s excusé(e)s:

| Diego LANDIVAR, | Marianne MAXIMI | |
|-----------------|-----------------|--|
| | | |

M. Diego LANDIVAR étant absent, le pouvoir donné par Mme Marianne MAXIMI n'a pu être pris en compte.

M. Jean-Pierre BRENAS arrive après le vote de la question n°1.

M. Jérôme AUSLENDER arrive pendant le diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à M. Grégory BERNARD).

Rapport N° 34 DÉCLASSEMENT DOMAINE PUBLIC ET ALIÉNATION CHEMINS RURAUX SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Vu les articles L141-1 à L141-3 et R141-4 à R141-9 du code de la voirie routière définissant le statut et les conditions de déclassement des voies communales ;

Vu les articles L161-1 à L161-10 du code rural et de la pêche maritime définissant le statut et les conditions d'aliénation des chemins ruraux ;

Vu les articles R161-25 et R161-27 du code rural et de la pêche maritime ainsi que les articles L134-1 et L134-2 et R134-3 à R134-30 du code des relations entre le public et l'administration définissant les conditions de l'enquête publique,

Vu la liste des commissaires enquêteurs du Département du Puy-de-Dôme établie pour l'année 2022,

Vu l'arrêté du Maire de Clermont-Ferrand du 1^{er} juin 2022 prescrivant l'enquête publique, désignant le commissaire-enquêteur et précisant les modalités pratiques de l'enquête.

Une enquête publique de déclassement du parking public situé rue de l'Étang et d'une partie des 2 chemins ruraux n°20 et 58 a eu lieu du 28 juin au 12 juillet 2022.

M. Pierre Rosnet, commissaire-enquêteur, a clôturé le registre d'enquête publique le 12 juillet 2022 et a rendu ses conclusions. Il est à noter qu'aucune observation n'a été portée sur le registre et qu'aucun courrier n'est parvenu au commissaire-enquêteur.

Ses conclusions lui ont permis d'émettre un avis favorable sur les projets de déclassement et d'aliénation soumis à l'enquête publique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le déclassement des parcelles cadastrées HP n°242 et HP n°243 constituant un parking situé en bordure de la rue de l'Étang ;
- d'approuver l'aliénation d'une partie des chemins ruraux n°20 et 58 situés sur les « côtes de Clermont ».

| TOTAL VOTANTS: | 53 | = | 49 Conseillers Présents | + | 4 Représentés | - | 0 Non participation |
|----------------------------|----|---|-------------------------|---|---------------|---|------------------------|
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 53 | = | Pour : 53 | + | Contre: 0 | | |
| Abstention: | 0 | | | | | | |

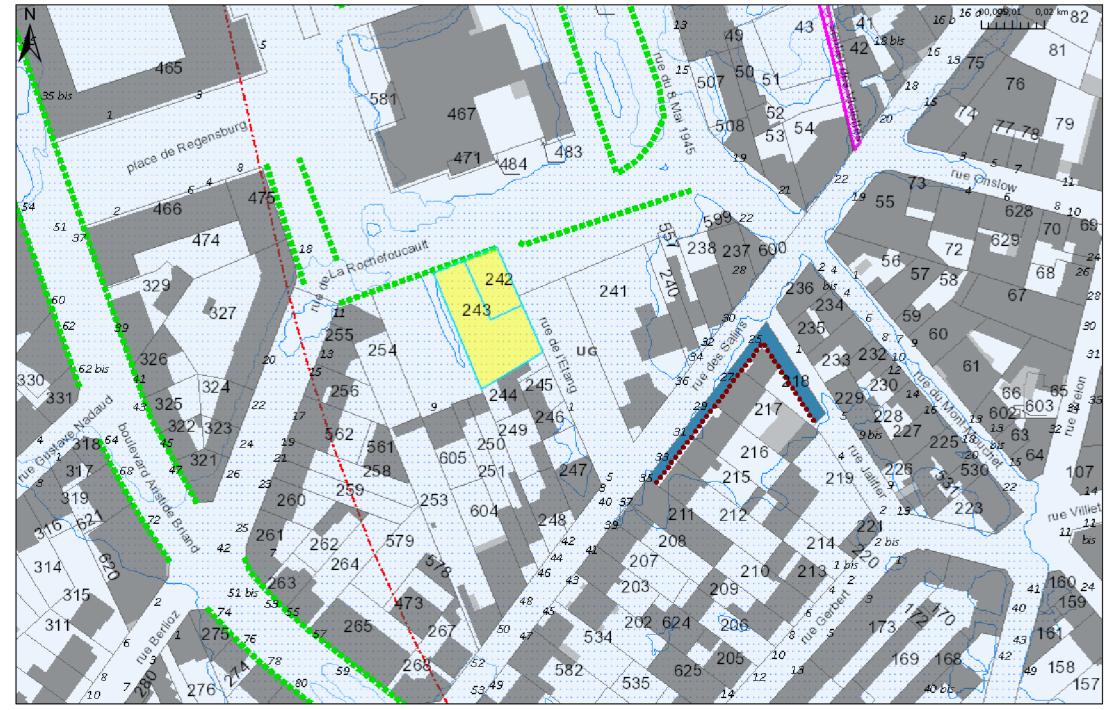
Pour ampliation certifiée conforme.

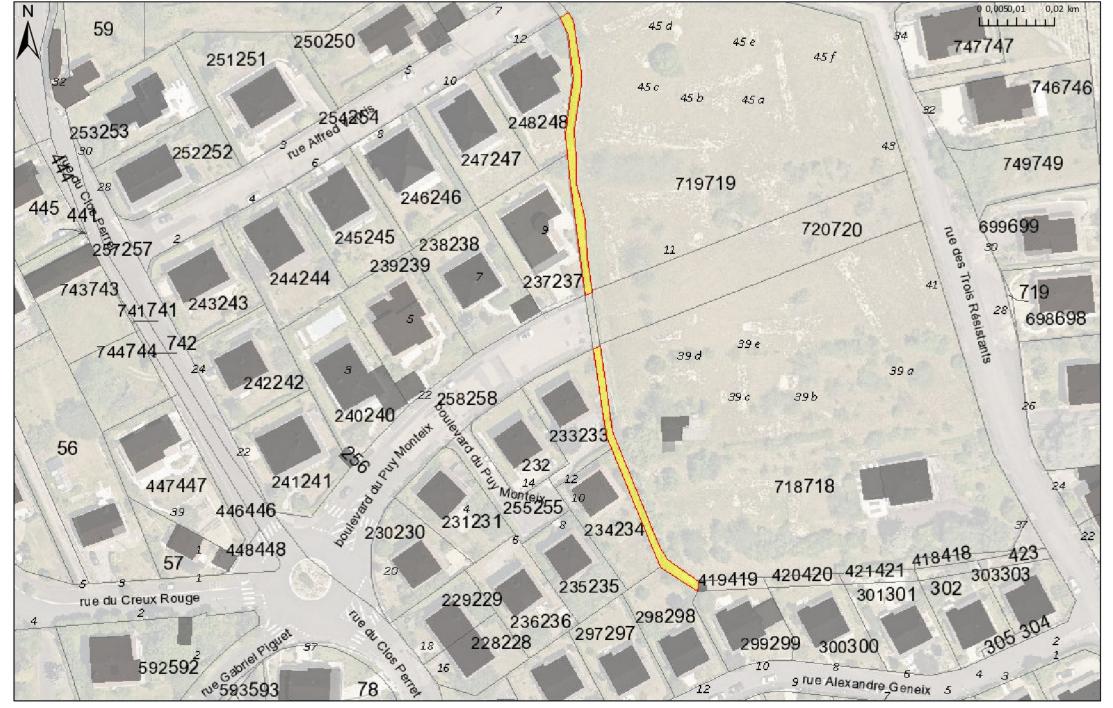
Fait à Clermont-Ferrand, le

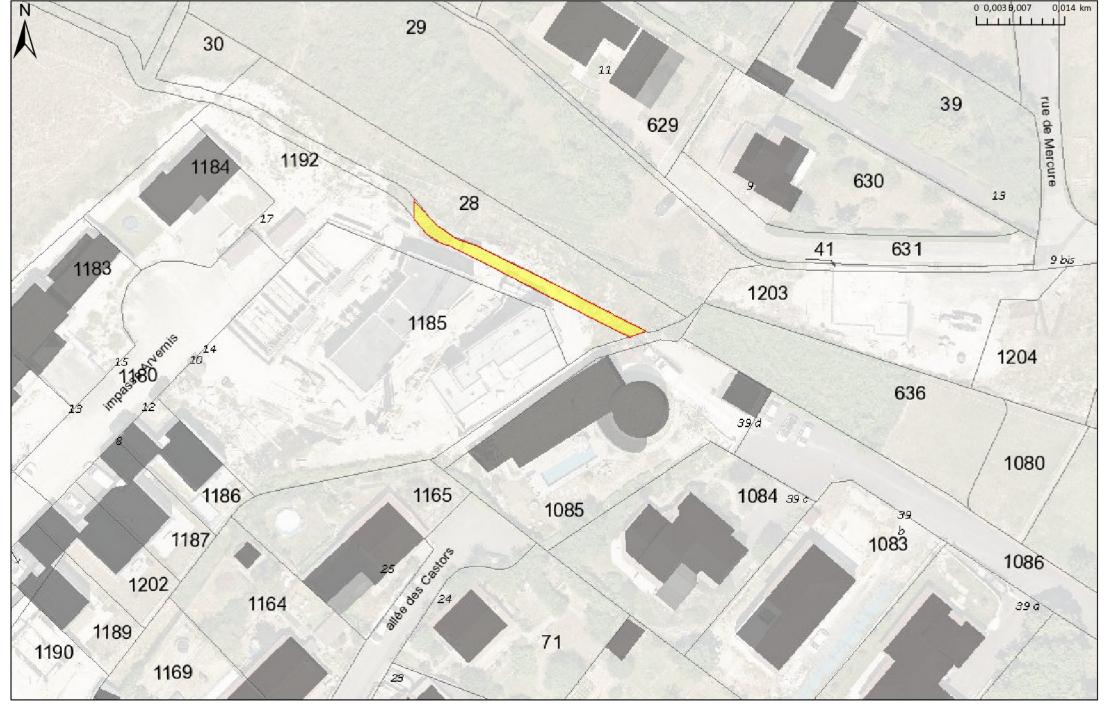
Le Maire, Pour le Maire et par délégation, L'Adjoint délégué



Jean-Christophe CERVANTES







www.clermontmetropole.eu